



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Moyens déployés contre la montée des propos et actes antisémites

Question orale n° 452

Texte de la question

Mme Constance Le Grip souhaite demander à la Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche quels sont les moyens déployés par le ministère pour lutter contre la montée des propos et actes antisémites dans les universités et établissements d'enseignement supérieur, particulièrement depuis le 7 octobre 2023. L'étude commandée à l'IFOP en septembre 2023 par l'Union des étudiants juifs de France (UEJF), « Le regard des étudiants sur l'antisémitisme », fait état de chiffres glaçants : l'antisémitisme est vécu de façon constante et de manière universelle pour 91 % des étudiants juifs de France ; 7 % sont des agressions physiques à caractère antisémite et 43 % pour qui l'agression (attaques physiques comme menaces verbales) est liée à la question d'Israël et pour les victimes, ce sont des agressions qui sont arrivées plusieurs fois. Pour 67 % de ces actes, ils se sont déroulés dans les locaux d'une université ou d'un établissement d'enseignement supérieur. Le profil de la personne responsable est à 61 % le fait d'un individu isolé identifié, mais aussi à 12 % le fait d'un professeur. Depuis l'attaque terroriste islamiste perpétrée le 7 octobre 2023 par le Hamas contre Israël, les actes et propos antisémites sont en constante augmentation dans le pays. C'est à une véritable explosion de l'antisémitisme que l'on assiste. Les universités et établissements d'enseignement supérieur n'en sont pas préservés et la peur des étudiants juifs de France et de leurs familles est grandissante. Elle souhaite donc savoir quels sont le plan d'action et les moyens concrets déployés par le ministère pour protéger et venir en aide aux étudiants de confession juive qui fréquentent les établissements d'enseignement supérieur, pour lutter contre l'antisémitisme et pour prévenir la montée de ce fléau de la haine antisémite et raciste.

Texte de la réponse

PROPOS ET ACTES ANTISÉMITES DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Mme la présidente. La parole est à Mme Constance Le Grip, pour exposer sa question, n° 452, relative aux propos et actes antisémites dans les établissements d'enseignement supérieur.

Mme Constance Le Grip. Je souhaite que Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche dresse le bilan du dispositif déployé par le ministère au sein des universités et des établissements d'enseignement supérieur afin de lutter contre les propos et les actes antisémites tenus ou commis à l'encontre d'étudiants de confession juive, en particulier depuis le 7 octobre.

L'étude commandée en septembre dernier à l'Ifop par l'Union des étudiants juifs de France avait déjà fait état de chiffres très alarmants : l'antisémitisme serait une réalité quotidienne pour 91 % des étudiants de confession juive dans nos établissements. Je suis très vivement préoccupée par la flambée des actes antisémites en France et j'exprime à tous nos compatriotes de confession juive mon entière solidarité et mon soutien. Ils ne sont pas seuls : la République se tient à leurs côtés. L'université française n'est pas épargnée par la montée des propos et des actes, voire des menaces de nature antisémite qui se multiplient dans notre pays. Ce ne sont pas les agissements et les dérives intolérables et inacceptables que nous constatons dans les campus américains qui pourraient nous rassurer, bien au contraire.

Si les universités ont désigné des référents pour lutter contre le racisme et l'antisémitisme, ce dispositif est, malheureusement, encore trop peu connu des étudiants. Il manque de visibilité et de lisibilité, quels que soient les qualités et l'engagement des personnes concernées. De surcroît, il pourrait être opportun, alors que certaines associations, notamment d'extrême gauche, très présentes dans certaines universités, offrent parfois un terreau fertile à l'antisémitisme, à la haine des Juifs et à la haine d'Israël, de former tous les responsables associatifs aux enjeux de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, de la même façon que les responsables associatifs peuvent se voir proposer une formation contre les violences sexuelles et sexistes.

Quel plan le ministère a-t-il prévu pour mieux écouter et prendre en charge les étudiants de confession juive frappés par des actes antisémites ? Comment créer un climat de confiance et améliorer la visibilité ainsi que l'efficacité du dispositif des référents ? Enfin, des signalements ont-ils été faits et, le cas échéant, ont-ils donné lieu à des poursuites judiciaires ?

Je connais l'engagement du Gouvernement et, plus particulièrement, l'engagement personnel de la ministre chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche, Mme Sylvie Retailleau, dans la lutte contre le fléau de l'antisémitisme, ce poison qui gangrène notre République et sape nos valeurs et nos fondements. Nos établissements d'enseignement supérieur doivent être, eux aussi, pleinement mobilisés dans la lutte contre l'antisémitisme.

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement et de la formation professionnels.

Mme Carole Grandjean, ministre déléguée chargée de l'enseignement et de la formation professionnels. Je le dis clairement : l'antisémitisme n'a pas sa place dans notre société et encore moins dans les établissements d'enseignement supérieur. Ce sont des lieux de découverte, de création de savoirs nouveaux et nul ne doit s'y sentir menacé en raison de sa confession réelle ou supposée. Les présidents et les directeurs d'établissement disposent de pouvoirs de police et ont le devoir de protéger les étudiants et les agents de leurs établissements.

C'est pourquoi, dès la publication de l'enquête demandée par l'Union des étudiants juifs de France que vous évoquez, et avant même la résurgence de faits qui a fait suite à l'attaque terroriste perpétrée le 7 octobre dernier en Israël, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a souhaité réunir le réseau de référents chargés de traiter les faits à caractère antisémite. Elle a voulu le doter d'un cadre d'action clair, reposant sur un socle de missions partagées, doté de moyens identifiés et répondant aux principes suivants : écouter la parole des victimes, recenser les alertes, y répondre rapidement et de manière proportionnée, engager des actions de prévention de long terme.

Mme Sylvie Retailleau a tenu à ce que les engagements pris au cours de cet échange soient formalisés dans un courrier adressé aux présidents et aux directeurs d'établissements – courrier dans lequel il leur est également enjoint de faire preuve de la plus grande vigilance et fermeté. Elle adressera une circulaire pour formaliser ces missions et engager l'action des personnes référentes. Il est indispensable de structurer ce réseau pour disposer d'une vision objective de la situation.

Rappelons enfin que ce réseau sera réuni chaque année par les services du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le Gouvernement sait pouvoir compter sur le soutien des parlementaires dans le combat qu'il mène contre l'antisémitisme au sein des établissements et, plus largement, de la société.

Données clés

Auteur : [Mme Constance Le Grip](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (6^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 452

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [5 décembre 2023](#)

Réponse publiée le : 13 décembre 2023, page 11240

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [5 décembre 2023](#)